

**Cette mesure de l'autorité administrative s'étend jusqu'en février 2022.**

**Le préfet du département du Fako, Ledoux Emmanuel Engamba, a interdit toute forme de cérémonies nocturnes dans son unité de commandement.**

Une mesure a pris effet le 15 décembre et sera en vigueur jusqu'au 15 février. « Cette mesure, dont le but est de garantir la sécurité de la population en cette période délicate, concerne tous les autres rassemblements sociaux », note dans un arrêté le patron du Fako, un département du Sud-Ouest en proie aux vellétés sécessionnistes.

Les populations de ce département ne devraient donc pas savourer de façon festive ni les fêtes de fin d'année, ni la Coupe d'Afrique des nations (CAN) qui se déroule du 9 janvier au 6 février 2022.

Le préfet a par ailleurs interdit la vente et l'utilisation de pistolets en jouet et de feux d'artifice dans cette période des fêtes de fin d'année.